

RÈGLEMENT DES « FOLIES DU VIGNOBLE – TRAIL 2020 »

DIMANCHE 28 JUIN 2020

Article 1 : Description des épreuves

Les Folies du Vignoble TRAIL 2020 est une épreuve pédestre coorganisée par l'Association IRON TEAM 44 et Le Vélo Sport Valletais. Elle est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, hommes et femmes, touché ou non par le handicap. Les parcours empruntent la voie publique, les chemins et sentiers balisés (90%).

Les deux épreuves Trail réuniront au maximum 1000 concurrents au même moment sur les parcours.

Deux épreuves Trail au programme de cette manifestation :

- Epreuve 1 : Course nature de 22 km, départ 9h00 – âge mini 18 ans
- Epreuve 2 : Course nature de 10 km, départ 9h30 – âge mini 16 ans

Les départs auront lieu proche de la salle des Dorices à Vallet.

Les arrivées auront lieu salle des Dorices à Vallet.

Article 2 : Conditions générales - Sécurité - Assurance

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de ses clauses. Tous les concurrents des Folies du Vignoble TRAIL 2020 s'engagent à respecter le règlement de la course par le seul fait de leur inscription. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

SECURITE :

Chaque concurrent devra impérativement respecter les consignes ou ordres donnés par les services de Police, Gendarmerie, Service Médical, Signaleurs et Commissaires de course. Tout manquement entraînera la mise hors course.

ASSURANCE :

L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance « responsabilité civile ». Il convient aux participants de s'assurer personnellement ou par la voie de leur fédération. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, d'incidents ou litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve.

Article 3 : Conditions d'inscription

Date d'ouverture des inscriptions : Février 2020.

Clôture des inscriptions : le vendredi 26 juin 2020 ou lorsque les 1000 premiers dossiers complets seront atteints.

1 seul mode d'inscription :

- **Inscription en ligne par notre prestataire « ESPACE COMPETITION » avec paiement sécurisé par carte bancaire.**
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone
- Aucune inscription ne sera prise le jour de la course

Pour tout renseignement, voici l'adresse mail de l'organisation : xxxx@xxx.fr

Droits d'engagement :

- Course nature 22 km : 12 euros
- Course nature 10 km : 8 euros

Annulation d'une inscription :

Toute annulation d'inscription devra être faite par courrier, au plus tard le 19 juin 2020.

Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de votre part, sauf causes réelles et sérieuses avec justificatifs à l'appui.

Le directeur de course se réserve le droit d'annuler toute ou partie de la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables ou sur avis préfectoral.

Pour participer aux Folies du Vignoble TRAIL 2020, chaque concurrent devra avoir son dossier d'inscription complet le jour de l'épreuve.

Certificats médicaux :

Les coureurs licenciés FFA, FFTRI devront obligatoirement joindre une copie de leur licence valide à la date de l'épreuve, lors de leur inscription.

Les coureurs licenciés dans une autre Fédération ainsi que les non licenciés devront joindre **impérativement** au bulletin d'inscription l'original du certificat médical de non contre-indication à **la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou la photocopie de ce document certifié conforme par l'intéressé.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Toute pratique d'activité physique et sportive peut induire des risques pour la santé, sachez modérer vos efforts.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (bulletin à compléter à fournir le jour de la course).

Dossards :

Les dossards seront remis aux coureurs la veille de la course chez notre partenaire xxxxxxxxxxxxxxxx ou remis aux coureurs en mains propres le jour de l'épreuve et sur le lieu du départ, le dimanche 28 juin 2020 à partir de 7h30. Un fléchage sera mis en place.

Au moment du retrait, le concurrent devra montrer une pièce d'identité. Tout au long de la course le dossard devra être visible quelque-soit le vêtement porté par le concurrent et placé devant. Le port de ceinture pour dossard est autorisé.

Article 4 : Règles de courses - parcours - environnement

Matériel conseillé :

Téléphone portable avec numéro du directeur de course.

Balisage du parcours :

Les parcours seront balisés par de la rubalise et de nombreux commissaires de route sécuriseront le parcours

Ravitaillements :

Sur le 10 kms : 1 ravitaillement

Sur le 22 Kms : 2 ravitaillements

De plus, une collation est offerte à l'arrivée

Contrôle et pointage :

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours. Les postes contrôles, sont placés de façon à s'assurer que les concurrents empruntent la totalité des parcours.

Accompagnateur :

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Abandons :

En cas d'abandon, il est obligatoire de prévenir l'organisation. Le concurrent devra rejoindre par ses propres moyens un poste de pointage ou de ravitaillement. Une navette circulera sur le parcours et sera chargée de ramener les abandons sur le site de départ. Si abandon sur blessure avec impossibilité de se déplacer, l'organisation mettra en œuvre les moyens nécessaires pour rapatrier la victime.

Si un concurrent décide de se faire rapatrier par une personne étrangère à l'organisation du Trail des Folies du Vignoble, il agit alors sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

Environnement :

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et ses détritiques jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Pas de jet de déchet hors zones de ravitaillement. En cas de non-respect l'organisateur pourra sanctionner, voire même prononcer l'exclusion.

Article 5 : Assistance médicale

L'assistance médicale sera assurée par des secouristes agréés. De plus, un médecin sera présent le jour de l'évènement.

Article 6 : Classement - récompenses - résultats

Un classement général sera établi sur les deux épreuves Trail.

Récompenses :

Podium hommes: lots offerts par nos partenaires.

Podium femmes: lots offerts par nos partenaires.

Des lots seront offerts pour récompenser les originalités (qui respectent le règlement), catégories spécifiques, et de façon générale remercier les participants.

Article 7 : Droit à l'image

Par son inscription au Trail des Folies du Vignoble, les coureurs autorisent expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Des photos des participants seront prises durant la course, consultable sur le site internet de l'organisation. Le concurrent et ses accompagnants autorisent de fait, à titre gracieux, la reproduction et l'utilisation de leur image par l'organisation ou ses partenaires. Contacter l'organisateur si vous ne souhaitez pas qu'il utilise votre image pour la promotion de ses activités.

Article 8 : Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.
Document à compléter et à fournir au moment du retrait du dossard pour l'épreuve Trail 10 Km

Trail des Folies du Vignoble

Pour les mineurs : Je sous-signé, représentant légal,
del'autorise à participer au **Trail des Folies du Vignoble**
sur la distance de 10km.

Autorise à prodiguer les premiers soins en cas de nécessité.

Fait à Le / / Signature :
